



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 123937

## Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir de l'orchestre national d'Île-de-France. La diminution de 33 % de la subvention allouée par l'État menace le devenir de cet orchestre, composé de 117 salariés, dont 95 musiciens. Il s'agit du seul orchestre ayant pour mission de diffuser de la musique symphonique sur l'ensemble du territoire francilien. Cette décision budgétaire met en cause la réalisation des missions de service public (territoriales, éducatives et sociales) qui lui ont été confiées : création et diffusion du répertoire, actions éducatives et culturelles, sur l'ensemble de l'Île-de-France. Aussi, elle l'interroge sur cette décision gouvernementale de réduire de 700 000 euros en quatre ans le montant de la subvention de l'État et lui demande que la situation fasse l'objet d'un moratoire.

## Texte de la réponse

Le soutien apporté par l'État aux orchestres permanents depuis la mise en place du plan Landowski reste une priorité, réaffirmée en août 2010 avec l'élaboration du cahier des charges des labels constituant les réseaux nationaux du spectacle vivant, parmi lesquels figure le réseau national des orchestres en région. Parallèlement et afin de mieux connaître et valoriser les activités réalisées par les orchestres permanents, une étude nationale sur leurs activités et leur fonctionnement a été initiée en 2011. Ses résultats seront publiés prochainement. Ils démontreront la vitalité de ces équipes artistiques dans la vie musicale nationale. Le dynamisme de cette politique n'empêche pas cependant la nécessité d'interroger régulièrement les mécanismes de cofinancement public dont bénéficient ces structures au regard des territoires sur lesquels elles rayonnent. En Ile-de-France, l'État contribue au financement de tous les orchestres à musiciens permanents. À l'examen du cas particulier de l'Orchestre national d'Ile-de-France (ONDIF), il apparaît que cet orchestre, l'un des trois les plus financés de sa catégorie par le ministère de la Culture et de la Communication, bénéficie au premier chef aux collectivités territoriales d'Ile-de-France, auprès desquelles il effectue un remarquable travail de décentralisation symphonique. Les modalités de son financement méritent donc d'être réétudiées dans la perspective d'un élargissement du nombre de ses contributeurs, sans exclure l'identification de possibles économies de gestion. À cet effet, la direction régionale des affaires culturelles a mis en place un plan conduisant à réduire progressivement la part qu'elle apporte au financement de l'ONDIF. Cette démarche s'étalera sur quatre ans pour donner le temps à une mise en oeuvre progressive des ajustements nécessaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anny Poursinoff](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123937

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 décembre 2011, page 12951

**Réponse publiée le** : 3 avril 2012, page 2720